

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction de 175 logements répartis en 2 bâtiments et de commerces en RDC au 31 rue Jules Michelet sur la commune de Colombes. Le stationnement s'effectuera sur deux niveaux de sous-sol. L'emprise du projet est de 4 750 m² et la surface de plancher de l'opération est de 12 457 m².

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV COLOMBES MICHELET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PICHET Benoît, Président

RCS / SIRET

| e | n | | | | c | r | é | | a | t | i | o | n | | | |

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a)	Travaux et constructions créant une surface de plancher de 12 457 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de deux bâtiments collectifs pour une surface de plancher totale de 12 457 m², en partie Nord-est de la commune de Colombes, à proximité du périphérique parisien (A86). Le programme est décomposé comme suit :

- 175 logements collectifs dont la typologie s'échelonne du T1 au T5, répartis en 2 bâtiments en R+7 +2 Attique, pour une SDP totale de 12 000 m²,
- Une surface commerciale en RDC du bâtiment B donnant sur la rue Jules Michelet, pour une SDP de 457 m²,
- 195 places automobiles et 37 places moto, en deux niveaux de sous-sol, accessible au Sud via la rue Jules Michelet.

Les espaces vert représenteront 40% de la superficie, soit 1 923 m² dont 1 450 m² en pleine terre. 24 arbres de petit développement seront plantés, accompagnés d'arbustes isolés, à fleurs, au feuillages et aux troncs colorés.

L'emprise du projet est actuellement occupée par un hypermarché E-Leclerc doté de deux niveaux de sous-sol. La réalisation du projet entraînera la démolition de l'hypermarché existant soit un bâtiment de 4 753 m².

En revanche, les deux niveaux de sous-sol seront conservés et réutilisés dans le cadre du projet de construction.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer une opération immobilière en partie Nord-est de la commune de Colombes, appartenant au Grand Paris, à proximité de l'échangeur n°5 du périphérique parisien (A86).
Ce quartier fait l'objet d'une importante rénovation urbaine, visant à désenclaver ce quartier situé en géographie prioritaire et à favoriser la mixité sociale (quartier Fossés Jean/Bouvières).

L'hypermarché existant sera transféré au sein de la zone d'activités de l'Arc Sportif à 200 m au Nord.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir un commerce en rez-de-chaussée et 175 logements (T1 au T5), qui permettront d'augmenter les commerces de proximité, et la capacité d'habitat de la commune de Colombes, tout en créant une cohérence urbaine et architecturale dans ce quartier en pleine mutation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de démolition :

La démolition consistera à détruire le bâtiment existant ; elle sera réalisée par une entreprise spécialisée.

Les étapes seront sensiblement les suivantes - travaux durant 18 mois :

- 1 - Pose de clôtures autour du secteur objet de la démolition pour assurer la sécurité et interdire l'accès au public.
- 2 - Désamiantage (si nécessaire), effectué dans les normes.
- 3 - Démolition mécanique des bâtis avec des engins spécifiques.
- 4 - Évacuation des gravats et remblais en centre adapté et agréé.

Phase travaux d'aménagement et de construction :

- 1 - Le passage des réseaux enterrés d'eaux usées, d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- 2 - L'aménagement de la voie nouvelle et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement),
- 3 - La construction des 2 bâtiments collectifs en R+7 + 2 Attique (coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).
- 4 - L'aménagement des espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, il est prévu que le projet accueille du public, dans une finalité d'habitat, professionnelle ou commerciale. Sont projetés :

- La construction de 175 logements,
- Des locaux commerciaux en RDC au niveau de la rue Jules Michelet,
- Un premier niveau de sous-sol (N-1) avec 91 places automobiles et 13 places moto,
- Un second niveau de sous-sol (N-2) avec 104 places automobiles et 24 places moto.

En phase d'exploitation, le projet recevra donc un public éclectique : régulier pour les habitants et professionnels, et plus ponctuel pour les visiteurs et consommateurs. Il a donc vocation à être constamment fréquenté.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir (Code de l'Urbanisme)

Permis de construire (Code de l'Urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	4 750 m ²
Surface de plancher totale :	12 457 m ²
- Surface de plancher des logements :	12 000 m ²
- Surface de plancher de la surface de vente :	457 m ²
Surface totale d'espaces communs verts :	1 902 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Jules Michelet

Commune de Colombes (92)

Cadastre : Section M n°767, 855, 859

Coordonnées géographiques¹ Long. 02° 16' 07" E Lat. 48° 55' 55" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est : - ZNIEFF 2 : "Pointe aval de l'île Saint-Denis" - 110030009, à 2,5 m au Nord-est
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit des Hauts de Seine, approuvé le 15 décembre 2017. Le PPBE de Colombes a été approuvé le 30 juin 2016. L'emprise du projet est concernée par des nuisances sonores liées aux axes routiers : - A86 (catégorie 1, 300m d'isolation acoustique), - Avenue de Stalingrad (catégorie 3, 100m d'isolation acoustique).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant entièrement anthropisé, aucune zone humide n'a été délimité sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Colombes est couverte par un PPRI approuvé le 9 janvier 2004. Le site de projet est située en zone C (zone urbaine dense) du PPRI, et respectera les prescriptions de cette zone, notamment une cote de seuil à +29,15 mNGF.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : - Sites de Seines Saint-Denis (Directive Oiseaux) : FR11112013 à 2,75 km au Nord-est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux niveaux de sous-sols sont déjà existants, par conséquent il n'est pas prévu de pompage de la nappe superficielle en phase travaux. Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les logements et commerces au réseau EDCH. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis de construire et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de démolition de l'hypermarché existant sur les parcelles seront, selon leur nature, potentiellement réutilisés sur site ou sur un autre site, ou envoyés vers des centres de traitement agréés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les remblais présents sur site et créés par les travaux seront réutilisés pour la construction des bâtiments. Concernant la réalisation des bâtiments, les travaux nécessiteront inévitablement des apports de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement totalement artificialisé et occupé par un hypermarché . Les enjeux écologiques sont donc négligeables Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice jointe en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé hors des zones d'inventaire et de protection. Les sites inscrits ou classés sont éloignés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est située en zone C - orange (zone urbaine dense) du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine. Une étude de conformité PPRI a été effectuée par STRATEGEO et conclut à la conformité du projet de construction avec le PPRI (emprise au sol des bâtiments, cote de seuil, volumes rendus étanches,...). Cette étude est jointe en annexe de la pièce 7.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. En phase exploitation, la création de logements et services implique de nouveaux déplacements. Une étude trafic réalisée par Emtis conclut que le projet de logements n'aura quasiment aucun impact sur la circulation. Cette étude est jointe en annexe de la pièce 7.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances. Le projet de construction est situé en bordure d'axes routiers fréquentés. L'ensemble des façades du projet respectera un isolement phonique réglementaire $D_{nT,a,TR} > 30$ dB.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements (candélabres et logements). Actuellement, le projet se situe en zone urbanisée dans un contexte de pollution lumineuse présentant des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues des aménagements , bâtiments, habitations alentours.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées de façon régulée au réseau d'assainissement des eaux pluviales, après passage dans une solution compensatoire, contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public du secteur. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un hypermarché. Le projet prévoit de diversifier cette activité commerciale, avec la création de commerces en rez-de-chaussée des bâtiments et de logements en étage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet est inclus dans le quartier des Fossés-Jean/Bouvières faisant l'objet d'une importante opération de rénovation urbaine. Ce projet d'ampleur vise à désenclaver ce quartier situé en géographie prioritaire et à favoriser la mixité sociale.

Les axes structurants de cette opération sont :

- Un nouveau pôle d'équipements publics et associatifs. L'espace Jacques Chirac a été livré début 2020, et est la figure de proue du nouveau parvis de l'angle de l'avenue Stalingrad et la rue Michelet. Il accueille une médiathèque, locaux associatifs, une salle culturelle et le centre culturel et social.
- La réhabilitation et réfection d'immeubles sociaux au niveau de la tour Z et du bâtiment au 11 rue Michelet et de leurs espaces extérieurs. Les travaux sont terminés.
- Les espaces publics, les voiries et les stationnements du quartier, au pied de la Tour Z, au droit des rues Michelet ou Jean-Jacques Rousseau sont requalifiés, rénovés, embellis et paysagés, les aménagements renforcent également la sécurité des piétons et les circulations douces pour les cyclistes. Les travaux sont terminés.
- Le renforcement de la mixité en matière d'habitat : démolition d'immeuble au 11 rue Michelet et construction de l'opération Central Park qui proposera une nouvelle offre de logements mixtes et diversifiés avec parkings en sous-sol et commerce en RDC. Les travaux sont terminés. Le présent projet s'inscrit dans cet axe avec la démolition de l'actuel Leclerc et la création de 2 bâtiments collectifs avec commerces en RDC et stationnements en sous-sol.
- La rénovation et l'extension du groupe scolaire JJ Rousseau : Extension neuve avec une nouvelle école maternelle, un nouveau restaurant scolaire et un atrium lumineux qui fera la jonction avec l'école élémentaire. Puis, la restructuration du bâtiment des élémentaires, remis aux normes et réhabilité. Enfin, deux nouveaux centres de loisirs compléteront le groupement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures de réduction/compensation :

- Création de 1 923 m² d'espaces verts dont 1 450 m² en pleine terre, sur les parcelles du projet,
- Plantations d'arbres constituées d'essences locales et adaptées au milieu en accotement de la voie et des places de stationnement
- Gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet , avec la mise en place d'une solution compensatoire et d'un rejet régulé au réseau EP.

A noter, que la parcelle objet de l'étude est actuellement occupée sur sa totalité par un hypermarché. Elle est donc totalement imperméabilisée.

L'objectif étant d'allier habitat et d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer deux bâtiments comprenant des logements et des commerces, permettant de diversifier l'occupation du secteur et répondre à la demande de logements de la commune.

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide.

Le projet a ainsi été pensé de façon à minimiser son impact sur l'environnement (solution compensatoire pour les eaux pluviales) et le paysage (espaces verts).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Description du site et du projet; évaluation préalable des incidences et mesures en faveur de l'environnement - Pré-diagnostic écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Palakoff

le, 8.06.2020

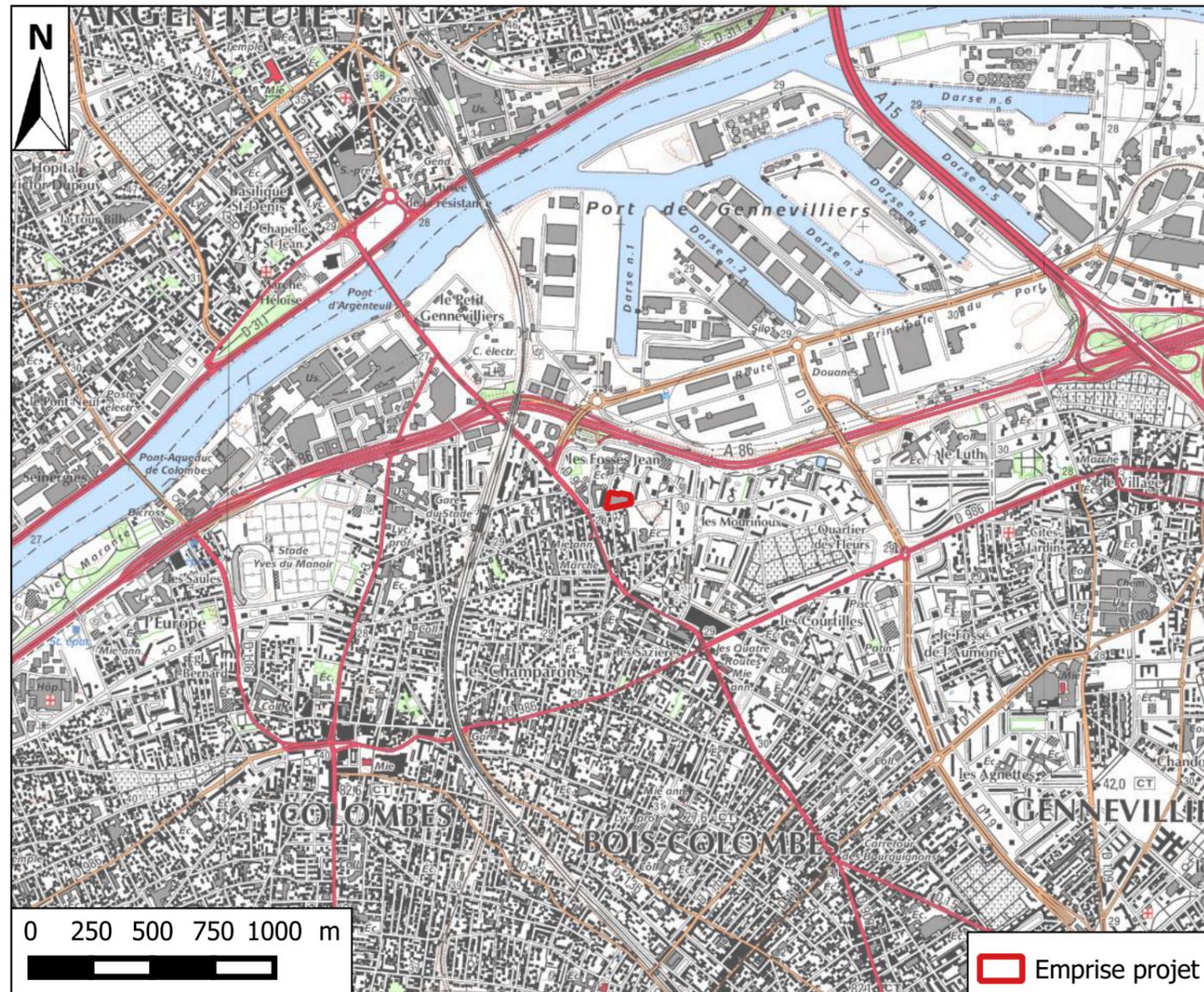
Signature

RB


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - Carte IGN
Échelle 1 / 25 000

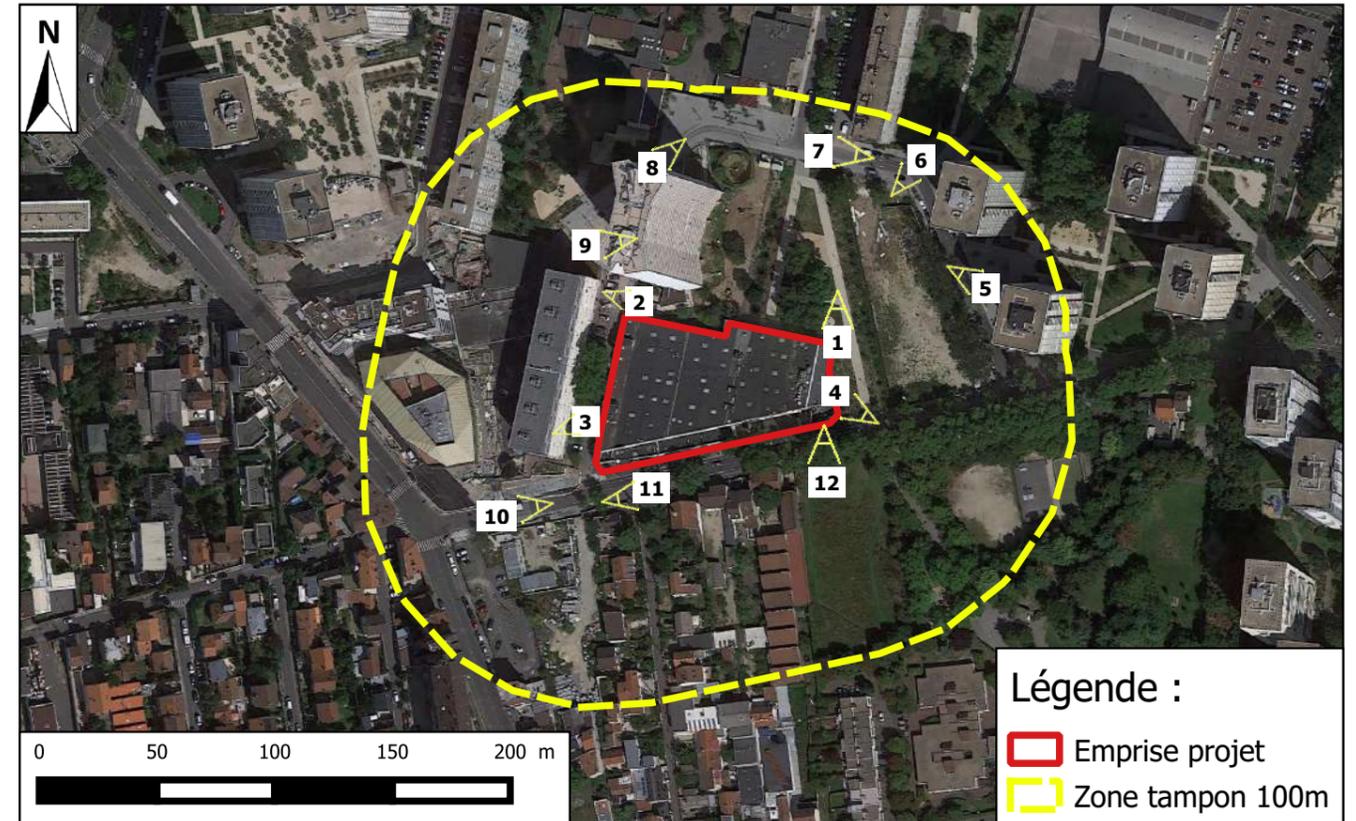


Extrait du plan cadastral
Échelle 1 / 2 000



3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

SITE

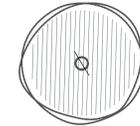


ABORDS





Arbres existants conservés



Arbres plantés haute tige

COLOMBES
CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS ET UN COMMERCE AU RDC
31 RUE JULES MICHELET (SITE "LECLERC")

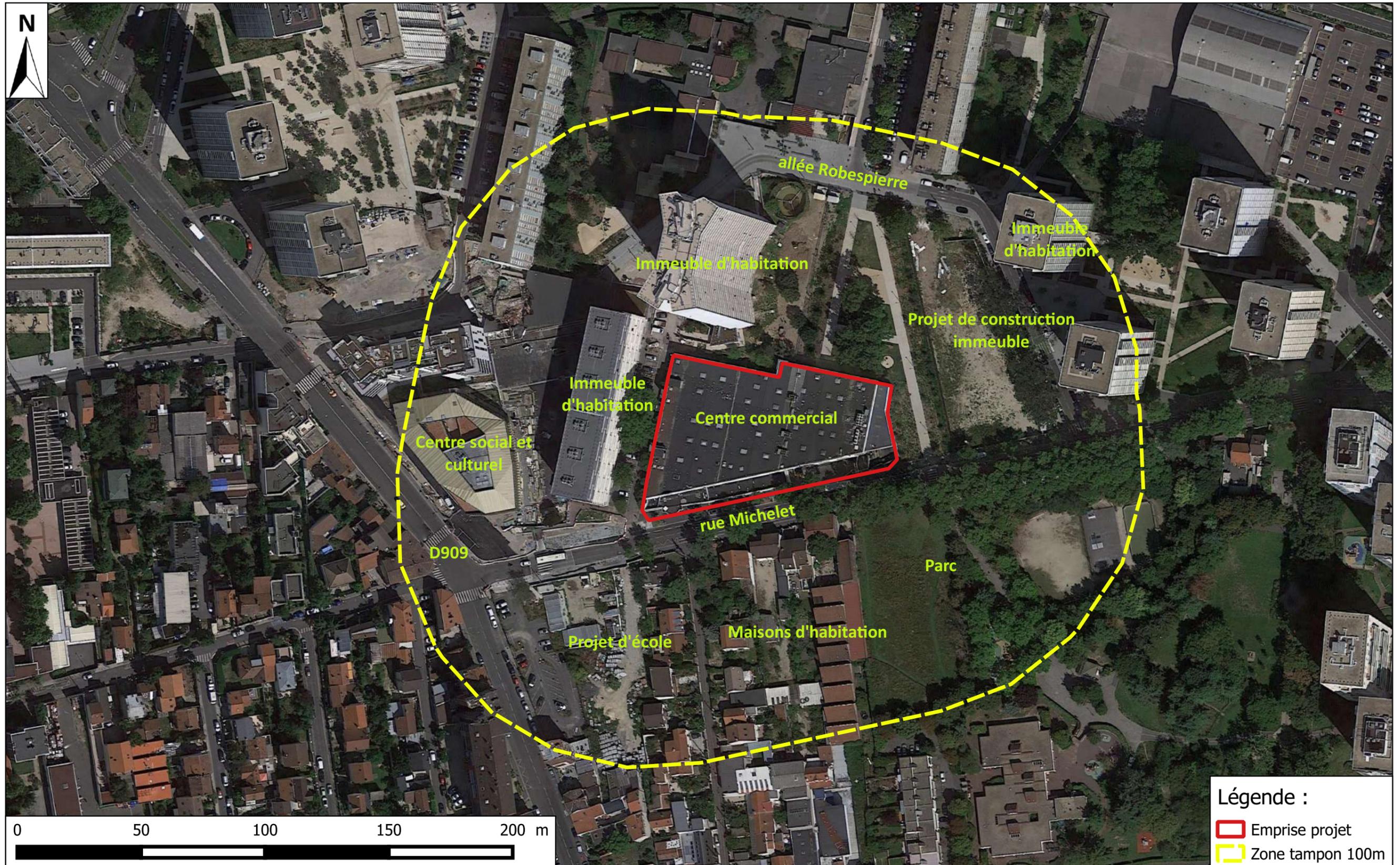


ARCHITECTE DERBESSE DELPLANQUE ET ASSOCIES 3, RUE DODRES 75014 PARIS TEL: 01 56 80 14 20	MAITRE D'OUVRAGE PROMOBAT 20-24, AVENUE DE CANTERANNE 93800 PESSAC TEL: 05 56 07 47 00 FAX: 05 56 07 47 01
--	--

DATE:	INDICE:	MODIFICATIONS:
20-02-2020	A	PREMIERE DIFFUSION
PC 09202520 0020		
ARRIVÉ LE 28 FEV. 2020 VILLE DE COLOMBES		
DPC	PC 2-2 2K1724	PLAN DE MASSE 1/200 20-02-2020 A

5. PLAN DES ABORDS

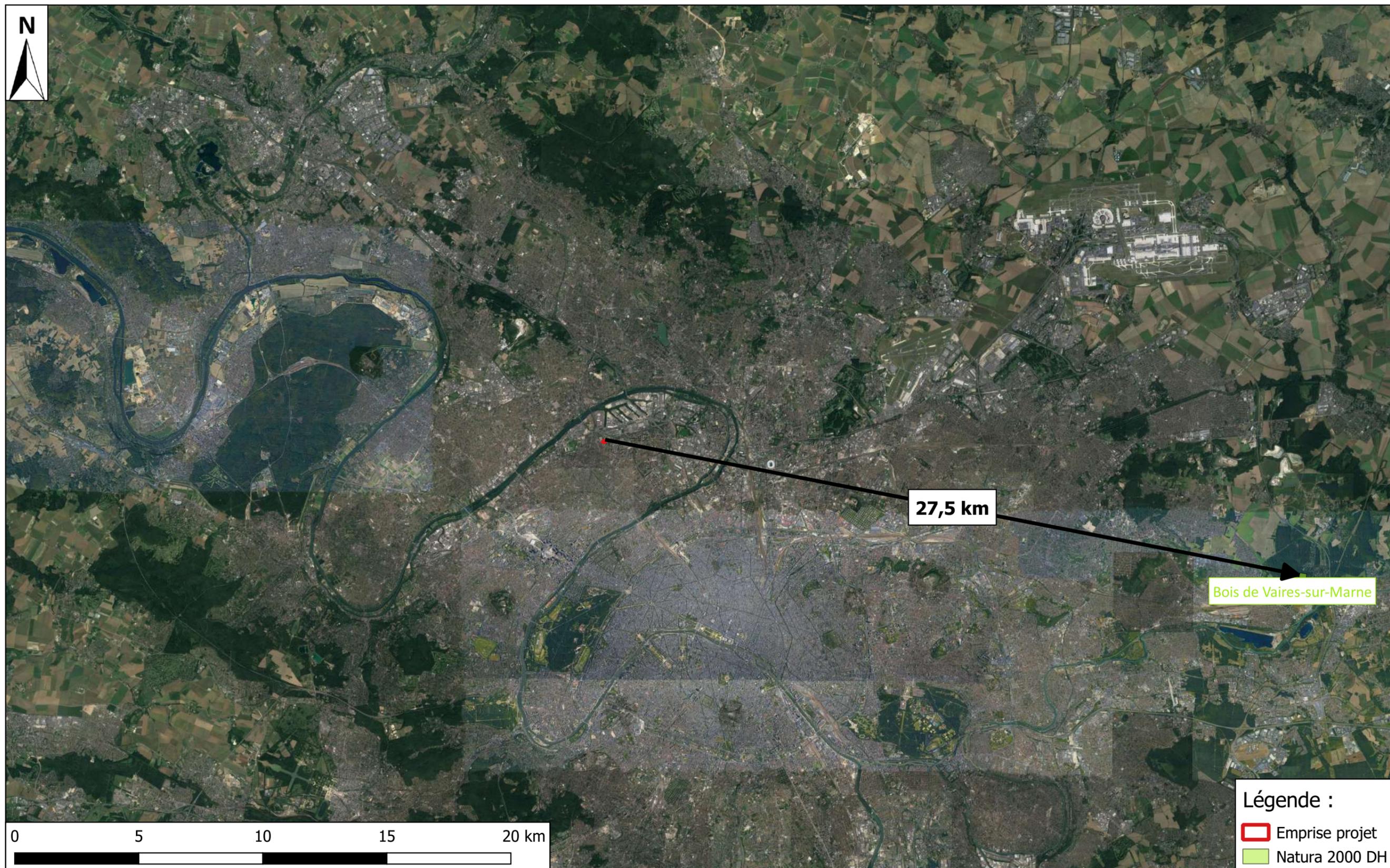
Photographie aérienne 2018
Échelle 1 / 1 500



6a. Localisation du site vis à vis du réseau Natura 2000 Directive Habitat

Photographie aérienne 2018

Échelle 1 / 150 000



6b. Localisation du site vis à vis du réseau Natura 2000 Directive Oiseaux

Photographie aérienne 2018
Échelle 1 / 20 000

